

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018**

Le trente octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze octobre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Laurence SIOHAN

Absents excusés : Mme Isabelle QUERE représentée par M. Marcel STEPHAN
M. Patrick COUSTANS représenté par Mme Monique HELORET
Mme Caroline GERMOND représentée par Mme Marie-France HELIAS
Mme Martine MORIN représentée par M. Xavier JODOCIUS

Secrétaire de séance : M. Jean-François DANIEL

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 – AGENTS RECENSEURS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement qui se dérouleront du 17 janvier au 16 février 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE CREER** 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement 2019.
- **DE FIXER** le montant des vacances payées aux agents recenseurs, de la manière suivante :

Rémunération 2019 (montants bruts)	
1 bulletin individuel	1,80 €
1 feuille de logement	1,05 €
Forfait global de formation	52,00 €
Forfait tournée de reconnaissance	75,00 €
Forfait déplacement	150,00 €

3 – ACQUISITION DE TERRAIN – TY LAE 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une bande de terrain de 56 m² environ, prélevée sur la parcelle cadastrée en section AA n° 108, afin de créer une voie d'accès entre la route de Nors Vras et le lotissement de Ty Laë 3, pour un montant de 8125,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'ACQUERIR la parcelle détaillée ci-dessus, pour un montant de 8 125,00 €.

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette acquisition.

DE PRENDRE en charge les travaux, les frais de géomètre et de maîtrise d'œuvre et tous les frais annexes liés à la création de cette voie d'accès.

4 – BUDGET 2018 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Xavier JODOCIUS présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
		FONCTIONNEMENT		
6811		Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	+1324	
739223		Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	+15 745	
7381		Taxe additionnelle aux droits de mutation		+17 069
7398		Reversements, restitutions et prélèvements divers	+5 179	
7362		Taxes de séjour		+5 179
		TOTAL	+22 248	+22 248
		INVESTISSEMENT		
2312	17-02	Agencements et aménagements de terrains	+280 000	
2315	197	Installation, matériel et outillage technique	+17 000	
2051	497	Concessions et droit similaires	+5 417	
2112	98	Terrain de voirie	+10 125	
2802		Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		+1 324
1641		Emprunts en euros		+ 311 218
		TOTAL	+312 542	+312 542

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision modificative.

5 – EMPRUNT POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer la création du terrain de football synthétique et de ses abords.

Vu les propositions des organismes consultés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat de prêt aux conditions suivantes et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

Prêteur : CREDIT AGRICOLE

Montant : 900 000 € (neuf cent mille euros)

Durée : 20 ans

Conditions financières : taux fixe 1,58 % - Déblocage possible par tranche pendant six mois.

Echéances : périodicité semestrielle – amortissement constant

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 900€

6 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

D'une durée de 4 ans (2018-2021), la Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre de référence entre la Caisse d'Allocations Familiales et les partenaires (la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et les communes) qui vise à renforcer la lisibilité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG qui est composée de plusieurs champs d'intervention englobe ce qui était anciennement nommé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Les signataires peuvent bénéficier d'un soutien financier afin de développer des actions et renforcer l'offre d'accueil des moins de 18 ans sur les territoires et développer des projets visant à promouvoir l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Pour les années 2018-2021, il est proposé de :

- signer le nouveau « format » de Convention Territoriale Globale,
- reconduire l'ensemble des actions précédemment mentionnées dans le format CEJ.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'AUTORISER le Maire à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2018-2021.

7 – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AUX OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU TERRITOIRE DE L'ODET A L'AVEN

Une enquête publique s'est déroulée du 17 septembre au 19 octobre sur le territoire des communes de Bénodet, Clohars-Fouesnant, Concarneau Fouesnant, La Forêt-Fouesnant Melgven, Névez, Pleuven, Pont-Aven, Saint-Yvi et Trégunc. Cette enquête est relative aux opérations qui seront réalisées dans le cadre du programme d'entretien des cours d'eau du territoire de l'Odet à l'Aven.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet notamment au regard des incidences environnementales sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité, un avis favorable aux opérations d'entretien des cours d'eau présentées dans le dossier d'enquête publique.

8 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESNANTAIS POUR L'ANNEE 2017

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais adresse chaque année, au

Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Monsieur Xavier JODOCIUS présente ce rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport.

9 - DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises du 27 juillet 2018 au 30 octobre 2018.

Délivrance des concessions dans le cimetière

- Délivrance de la concession n° 371 pour une durée de 10 ans.
- Délivrance de la concession n° 157 pour une durée de 30 ans.
- Délivrance de la concession n° 342 pour une durée de 10 ans

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

10 - INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie du 11 novembre : départ du cortège à 11h30. Participation d'un détachement de l'armée de l'air, des enfants de l'école et des associations.

La séance est levée à 22 heures 08.

Le Maire,
Michel LAHUEC

